

---

## Module 1.1.1 – Organisation de l'Etat et de l'administration

---

### Zielsetzung / Objectifs

Ce module contribue au développement des compétences suivantes qui sont extraites du référentiel de compétences ciblées pour les stages.

### Inhalt / Contenu

- Cadre général de l'organisation de l'Etat :
  - les garanties constitutionnelles
  - les institutions de l'Etat, dont plus précisément :
    - le Grand-Duc
    - la Chambre des Députés (électorat, incompatibilités des mandats, immunité parlementaire)
    - le Gouvernement (formation, composition, responsabilité des ministres)
    - le Conseil d'Etat
    - les Chambres professionnelles
    - le Médiateur
    - les Juridictions administratives
  - les communes (organes, missions, contrôle de l'Etat)
  
- Mise en évidence particulière sur :
  - la vue synthétique de l'organisation des ministères
  - la procédure législative
  - la hiérarchie des normes juridiques (traités internationaux, Constitution, loi, règlement grand-ducal, instruction ministérielle, instruction de service)

# Arbeitsformen / Approche méthodologique

Les formateurs/-trices :

- promeuvent une variété d'approches méthodologiques
- organisent des interactions entre les enseignant/e/s-stagiaires dans une dimension réflexive sur les contenus et la méthodologie (modélisation, métacognition)
- rythment l'apprentissage des enseignant/e/s-stagiaires par des phases de métacognition
- intègrent et exploitent dans leurs cours des situations et résultats issus de la pratique de classe des enseignant/e/s-stagiaires
- favorisent auprès des enseignant/e/s-stagiaires le transfert dans leur pratique de classe
- prévoient à la fin du module, un temps pour préparer une trace écrite – à intégrer dans le portfolio – sur un bénéfice obtenu en termes de démarches d'enseignement et/ou de contenus (ce que j'ai appris, ce que je vais transposer dans ma pratique).